

Neuchâtel joue en réseau

Les communes du canton de Neuchâtel et les régions limitrophes peuvent désormais, pour le traitement de leurs déchets verts, faire appel à des prestataires réunis au sein d'un réseau. Les avantages? Gestion multisites rationalisée, transports moins nombreux, déchets mieux valorisés, information harmonisée pour administrateurs et administrés.

A l'est de Fleurier (NE), un chantier s'achèvera cet automne pour livrer l'un des trois premiers sites de production de biogaz en terre neuchâteloise. Initiative d'un agriculteur du lieu, Simon Eschler, cette installation constituera un maillon d'un tout frais Réseau Biodéchets Neuchâtelois (RBN) né au printemps dernier. Regroupant des acteurs publics et privés du traitement des déchets organiques, le RBN propose aux communes une solution coordonnée pour valoriser et recycler de tels déchets, ainsi que pour informer à leur sujet.

«Les communes collecteront davantage de déchets organiques triés»

Si l'on songe au compostage privé, communal ou industriel, il n'apparaît pas nouveau de se préoccuper de l'élimination des déchets «verts» ou organiques. Il est possible toutefois de faire bien davantage. En moyenne, un tiers

des ordures privées sont organiques, soit annuellement 70 à 120 kg par personne. S'y ajoutent les restes des restaurants, les déchets de jardin gérés par les paysagistes, les résidus des industries alimentaires, moulins, abattoirs... «Avec la taxation au sac, qui doit inciter le citoyen à trier mieux encore ses ordures, et avec aussi l'interdiction récente de fourrager les porcs avec des restes de table, les communes collecteront davantage de déchets organiques triés», remarque Michaël de la Harpe, du bureau technique CSC Déchets SA¹ à Tramelan, et secrétaire romand de l'Association suisse des installations de compostage et de méthanisation (ASIC). Et le jeune ingénieur d'ajouter: «Cette biomasse appelle une gestion complexe, parfois problématique. Les communes ont la pleine compétence pour cette gestion dans le cadre de planifications cantonales. Celles-ci les en-

gagent légalement à mettre à disposition de leurs administrés des infrastructures pour la collecte des déchets verts ou à organiser leur ramassage régulier, et à trouver des solutions pour leur traitement.» Le compostage n'est qu'une voie. «Si le dépôt en forêt est une pratique très marginale, l'incinération reste une option prisée bien que de portée environnementale médiocre», explique Michaël de la Harpe. En effet, les déchets organiques, qui contiennent 90% d'eau, présentent un faible pouvoir calorifique, et il s'agit donc surtout de destruction, non de valorisation vraie, sous forme de chaleur. Mais une quatrième voie a mûri avec l'évolution des techniques: la production de biogaz (méthane mêlé à d'autres gaz) utilisable comme source d'énergie.

Neuchâtel, canton à la traîne ou une région pionnière?

Le canton de Neuchâtel, en inaugurant en 2011 un réseau dédié à la valorisation des déchets organiques via compostage et méthanisation, ne paraît toutefois pas faire particulièrement œuvre de pionnier. Dès la fin des années 1990, les centrales à biogaz se sont multipliées en Suisse alémanique. La Suisse romande a suivi. «De grandes installations industrielles enchaînant méthanisation et compostage des résidus ont vu le jour en des lieux jugés stratégiques, précédant un démarchage actif des communes avoisinantes pour s'assurer leurs déchets organiques. Aujourd'hui en surnombre dans certaines régions, ces installations sont amenées à se disputer les gisements de déchets organiques», commente Michaël de la Harpe. On traite à prix cassés une situation peu viable sur le long terme.

Neuchâtel et sa région se sont distancées de cette ruée sur l'«or vert» après de soigneux calculs. Cette prudence a permis que mûrisse le RBN, dimensionné aux ressources et aux besoins régionaux, et avec des acteurs étroitement coordonnés. A ce titre, Neuchâtel se profile aujourd'hui en pionnière –



Un traitement des déchets organiques dans un réseau multisites permet de réduire les transports, pour des avantages écologiques et économiques. Photo: CSC Déchets SA

Vaud réfléchit dans le même sens. Pourtant, «certains voient ce réseau comme une naïve utopie», sourit Emmanuel Maître. Ce passionné de questions environnementales – et surtout de solutions – dirige à La Chaux-de-Fonds l'entreprise publique Vadec SA (Réseau de valorisation des déchets – Arc jurassien). Vadec compte parmi ses actionnaires, directement ou indirectement, 250 communes – soit 355 000 personnes – des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Sous l'impulsion d'Emmanuel Maître, Vadec a joué un rôle moteur dans la naissance du RBN.

Réflexions convergentes transformées en groupe de travail

Au milieu des années 2000, les autorités neuchâteloises déploraient encore que «toutes les communes n'assurent pas la collecte et le traitement des déchets organiques des ménages et autres déchets végétaux, (...) matériaux valorisables qui, encore aujourd'hui, ne sont pas traités de manière adéquate». Objectif déclaré, dès lors: «Sur l'ensemble du territoire cantonal, mettre en place à la fois des filières de collecte performantes et une solution de traitement qui réponde au mieux aux considérations environnementales et énergétiques actuelles.»

Vadec y réfléchissait déjà, depuis 2002. L'entreprise disposait depuis 1998, à La Chaux-de-Fonds, d'une compostière bien rodée. Y adjoindre une unité de méthanisation? «En étudiant la solution standard proposée alors aux communes, il est vite apparu que le volume de matières organiques disponibles dans un périmètre raisonnable ne suffirait pas au plein fonctionnement et donc à la rentabilité de l'installation projetée», se souvient Emmanuel Maître. L'idée a donc été abandonnée.

C'est en 2002 également qu'à Fleurier, Simon Eschler, inspiré par la Chambre d'agriculture neuchâteloise (CNAV), imagine une diversification de ses activités grâce à une centrale de méthanisation, d'échelle bien moindre toutefois que ce qu'envisageait Vadec – de quoi tout de même approvisionner 210 ménages en électricité et chaleur. Pour l'alimenter: à 80% des matières organiques (lisiers, fumiers etc.) issus d'exploitations agricoles des environs, le reste assuré par les résidus organiques (déchets verts, etc.) qu'il serait possible de collecter dans ce même voisinage avec des containers de 140 l disposés tous les 100 m, vidés une fois par semaine. «La Commune de Val-de-Travers a compris d'emblée les aspects positifs, pour elle, de ce projet», se félicite Simon

Eschler. «Elle a apporté son aide pour les études, les procédures d'autorisation et le démarchage des investisseurs.» Dans le même temps, d'autres projets d'agriculteurs, de même dimension, se sont dessinés ailleurs dans le canton, à Cernier, dans le Val-de-Ruz, et à Cottendard, sur le littoral neuchâtelois, où Vadec dispose d'un centre de valorisation thermique des déchets. Ainsi une réponse privée s'est-elle profilée au projet avorté de Vadec: une filière de méthanisation proportionnée à la matière première disponible dans la région, avec l'avantage d'une répartition sur trois sites assez distants pour permettre des traitements localisés, ce qui minimiserait les transports, point crucial dans une région très vallonnée où le réseau routier ne présente pas que des voies directes ...

Deux années de mûrissement pour un réseau ouvert

En 2007, afin d'évaluer différents scénarios sur l'avenir des déchets organiques du canton, l'Etat de Neuchâtel a sollicité CSC Déchets SA et Michaël de la Harpe, qui résume les options: «Encourager l'exportation, comme les communes du littoral neuchâtelois la pratiquaient vers Chavornay (VD) ou Sugiez (FR)? Traiter sur un site neuchâtelois unique? Développer une solution plurielle, avec délocalisation sur plusieurs sites et priorité au compostage et à la méthanisation?» Le terrain étant déjà bien préparé pour cette dernière option, en 2009, Vadec a proposé de réunir en un groupe de travail, coordonné par CSC Déchets SA, tous les acteurs neuchâtelois du traitement des biodéchets: les exploitants de compostières en activité et ceux de futures installations de méthanisation agricole, ainsi que les transporteurs spécialisés dans le ramassage des restes de repas des restaurants. Divers services cantonaux – environnement et énergie, aménagement du territoire – et la Chambre d'agriculture ont été conviés, de même que des représentants des communes. Après deux années de réflexion, juridique notamment, le RBN est né le 27 avril 2011 sous la forme d'une association que préside Simon Eschler. Elle rassemble outre Vadec sept entreprises de moindre dimension, et «reste ouverte à de nouveaux membres. Le RBN ne vise pas un monopole ni l'entrave à la libre concurrence», insiste l'agriculteur fleurisan.

Une prestation éthique qui apporte des bénéfices financiers

Essentiellement un service public, pour Simon Eschler, le RBN s'affiche aussi

comme «une réponse locale à un défi mondial: la préservation des ressources naturelles et la production d'énergie renouvelable.» Compostage et production de biogaz sont de fait des voies efficaces de recyclage des déchets verts, à la différence de leur incinération. Leur traitement local diminue par ailleurs l'empreinte énergétique et polluante des transports. Les bénéfices ne sont pas qu'éthiques: «Par une collecte séparée des déchets organiques, les communes réduisent de manière conséquente le tonnage des déchets à incinérer», souligne Michaël de la Harpe. Moins d'incinération, moins de transports: les budgets communaux s'en trouvent allégés.

«Le coût du traitement des déchets verts oscille en Suisse entre 80 et 150 francs par tonne. Vadec facture 120 francs», précise Emmanuel Maître. Michaël de la Harpe remarque toutefois que «certaines autorités communales comprennent mal qu'il faille payer pour un traitement qui produit compost et énergie commercialisables. C'est oublier la logistique des transports, les équipements, le personnel nécessaire, la manutention requise par des processus astreignants.» La vente des produits n'est qu'une part d'une comptabilité complexe, qui compose avec des budgets serrés. On peut imaginer toutefois que cette comptabilité puisse évoluer favorablement pour tous, si toutes les parties concernées jouent le jeu à fond.

A disposition des communes, les outils d'une indispensable pédagogie

Enfin, à des services désormais très visibles, et coordonnés, le RBN ajoute une prestation appréciable pour des autorités communales: une information harmonisée à l'échelle régionale, ainsi que du matériel et des initiatives pédagogiques. Un complément naturel dans une région qui a toujours privilégié la mise à disposition d'outils exemplaires, y compris didactiques, plutôt que les mesures répressives. Gageons que le RBN recyclera vite les dernières excuses à une valorisation insuffisante des déchets organiques.

Jean-Luc Renck

¹ CSC = Celtor (Jura Bernois), SEOD (Vallée de Delémont), Vadec (anciennement Cridor) pour les sociétés de trois périmètres de gestion des déchets actionnaires du bureau

Informations: www.reseau-biodechets-ne.ch, www.vadec.ch